



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_089-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 20 mai 2026

mercredi 20 mai 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 12 mai
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 31

Ayant pris part au vote : 33

Absent.s Excusé.s : 2

Pouvoir(s) : 2

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, JACQUOT Jean-Pascal, LIGIER Valérie, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARRENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: MAUGAIN Grégory, VVOT Damien suppléé par JACQUOT Jean-Pascal

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: FEUVRIER Eric représenté par CERUTTI Charlène, VIENNET Hervé représenté par PAGNOT Valérie

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur RONDOT Dominique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_089

OBJET :

Transformation de l'agence postale située au Russey en agence postale intercommunale



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_089-DE

A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;

Vu la démarche engagée par la Communauté de communes du Plateau du Russey dans le cadre de l'appel à projets / appel à manifestation d'intérêt LILA, porté par la Banque des Territoires ;

Considérant que le bureau de poste situé au Russey constitue un service public de proximité important pour les habitants du territoire ;

Considérant que la Communauté de communes du Plateau du Russey souhaite engager une réflexion globale sur le réaménagement du rez-de-chaussée de la Maison des Services, intégrant l'accueil général, l'Espace France Services, les services à la population et l'agence postale ;

Considérant que la transformation du bureau de poste situé au Russey en agence postale intercommunale nécessite l'avis préalable de la commune du Russey ;

Madame la Présidente rappelle que le bureau de poste situé au Russey constitue un service public de proximité essentiel, non seulement pour les habitants du Russey, mais plus largement pour les habitants du Plateau du Russey.

Elle indique toutefois que ce service connaît aujourd'hui des fragilités de fonctionnement, marquées notamment par des fermetures régulières et une ouverture au public limitée à l'après-midi. Cette situation interroge la capacité à garantir durablement un service lisible, accessible et continu pour les usagers.

Madame la Présidente rappelle que la CCPR a été lauréate de l'appel à projets / appel à manifestation d'intérêt LILA, porté par la Banque des Territoires. Cette démarche devait initialement accompagner le repositionnement de l'Espace France Services au rez-de-chaussée de la Maison des Services, à la suite de la vacance de locaux.

Cette opportunité conduit aujourd'hui la CCPR à élargir la réflexion à l'ensemble du rez-de-chaussée de la Maison des Services, afin de repenser l'accueil général, l'organisation des services à la population et l'intégration de l'espace postal dans un projet de réaménagement complet.

Dans ce cadre, la transformation du bureau de poste en agence postale intercommunale permettrait de consolider ce service public de proximité, d'améliorer sa lisibilité et de l'inscrire pleinement dans une logique intercommunale au bénéfice des habitants des dix-sept communes membres.

Madame la Présidente précise que cette évolution devra être travaillée avec la commune du Russey, avec La Poste et avec l'ensemble des partenaires concernés, afin de définir les modalités administratives, financières et opérationnelles de mise en œuvre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de transformation du bureau de poste situé au Russey en agence postale intercommunale, dans le cadre du projet de réaménagement complet du rez-de-chaussée de la Maison des Services et de la démarche AMI LILA portée par la Banque des Territoires ;
- Demande à la commune du Russey d'émettre un avis sur ce projet ;



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_089-DE
A G E D I

- Autorise Madame la Présidente à engager les échanges nécessaires avec la commune du Russey, La Poste, la Banque des Territoires et tout partenaire concerné, ainsi qu'à solliciter toute aide ou tout soutien financier susceptible d'accompagner la mise en œuvre de ce projet.

Résultat du vote: Pour :33, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/05/2026.

Délibération affichée le : 28/05/26